



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°829) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE HONEGGER A
MONSIEUR QUENTIN GUIBOUX**

**DÉCISION N° DM-22-384
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Quentin GUIBOUX, domicilié au 18, rue des Vignerons à VINCENNES - 94300, afin de s'exercer seul au hautbois, dans la salle Honegger, les jeudis du 6 octobre 2022 au 29 juin 2023 de 20h00 à 20h45 et les samedis du 8 octobre 2022 au 1^{er} juillet 2023 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 9h00 à 9h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Quentin GUIBOUX, domicilié au 18, rue des Vignerons à VINCENNES - 94300, une convention de location de la salle Honegger, afin de s'exercer seul au hautbois, les jeudis du 6 octobre 2022 au 29 juin 2023 de 20h00 à 20h45 et les samedis du 8 octobre 2022 au 1^{er} juillet 2023 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 9h00 à 9h45.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN